S.I.C.T.O.M. des forêts

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNEE 2006

S.I.C.T.O.M. des Forêts – 19, rue de l'école – 35250 CHASNE SUR ILLET
Tél. 02.99.55.44.97 – Fax 02.99.55.58.20

SOMMAIRE

1 PRESENTATION DU SICTOM 3
1.1 Le périmètre 3
1.2 Faits marquants de l'année 2006 4
1.3 Le comite 4
1.2.1 Les décisions du comité Syndical : 5
1.4 L'emploi 6
1.5 L'organisation de la collecte des déchets : 7
1.5.1 Les ordures ménagères résiduelles 7
1.5.2 Le tri sélectif 8
2 LES INDICATEURS TECHNIQUES 8
2.1 La collecte des dechets provenant des menages 8
2.1.1 Population desservie 8
2.1.2 Organisation de la collecte 9
2.1.3 L'évolution du tonnage Ordures Ménagères : 9
2.1.4 Résultats de la collecte sélective 10
2.2 Les décheteries 11
2.2.1 La fréquentation des déchèteries par les particuliers 11
2.2.2 La fréquentation des déchèteries par les artisans 11
2.2.3 Les tonnages collectés 12
2.3 Le traitement des déchets ménagers et assimilés 13
2.3.1 Les différentes destinations des déchets 14
2.3.2 L'usine d'incinération 14
2.3.3 Le Centre de transfert et le Centre de tri 14
2.3.4 Le Centre d'Enfouissement Technique de Séché Environnement 14
2.3.5 Le recyclage des films plastiques 14
2.3.6 Le compostage individuel 14
3 LES INDICATEURS FINANCIERS 15
3.1 Modalité d'exploitation du service d'élimination des déchets 15
3.2 Bilan annuel 15
3.2.1 Dépenses du service 15
3.2.2 Montant annuel des prestations 16
3.2.3 Répartition des dépenses de fonctionnement 17
3.3 La redevance 17
3.3.1 Les modalités d'application 17
4 LES ORIENTATIONS DU SICTOM POUR 2007 18
4.1 La redevance 2007 18
4.2 PROJETS DE L'ANNEE 2007 18

1 PRESENTATION DU SICTOM

Le S.I.C.T.O.M. des Forêts a pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur les 17 communes qui composent le Syndicat.

1.1 LE PERIMETRE

Le Syndicat regroupe 17 communes des cantons de Liffré et de St Aubin d'Aubigné.

Andouillé-Neuville, Aubigné, La Bouëxière, Chasné sur Illet, Dourdain, Ercé près Liffré, Gahard, Liffré, Livré sur Changeon, Melesse, Montreuil Le Gast, Mouazé, Romazy, St Aubin d'Aubigné, St Germain sur Ille, St Médard sur Ille, Vieux-vy sur Couesnon.

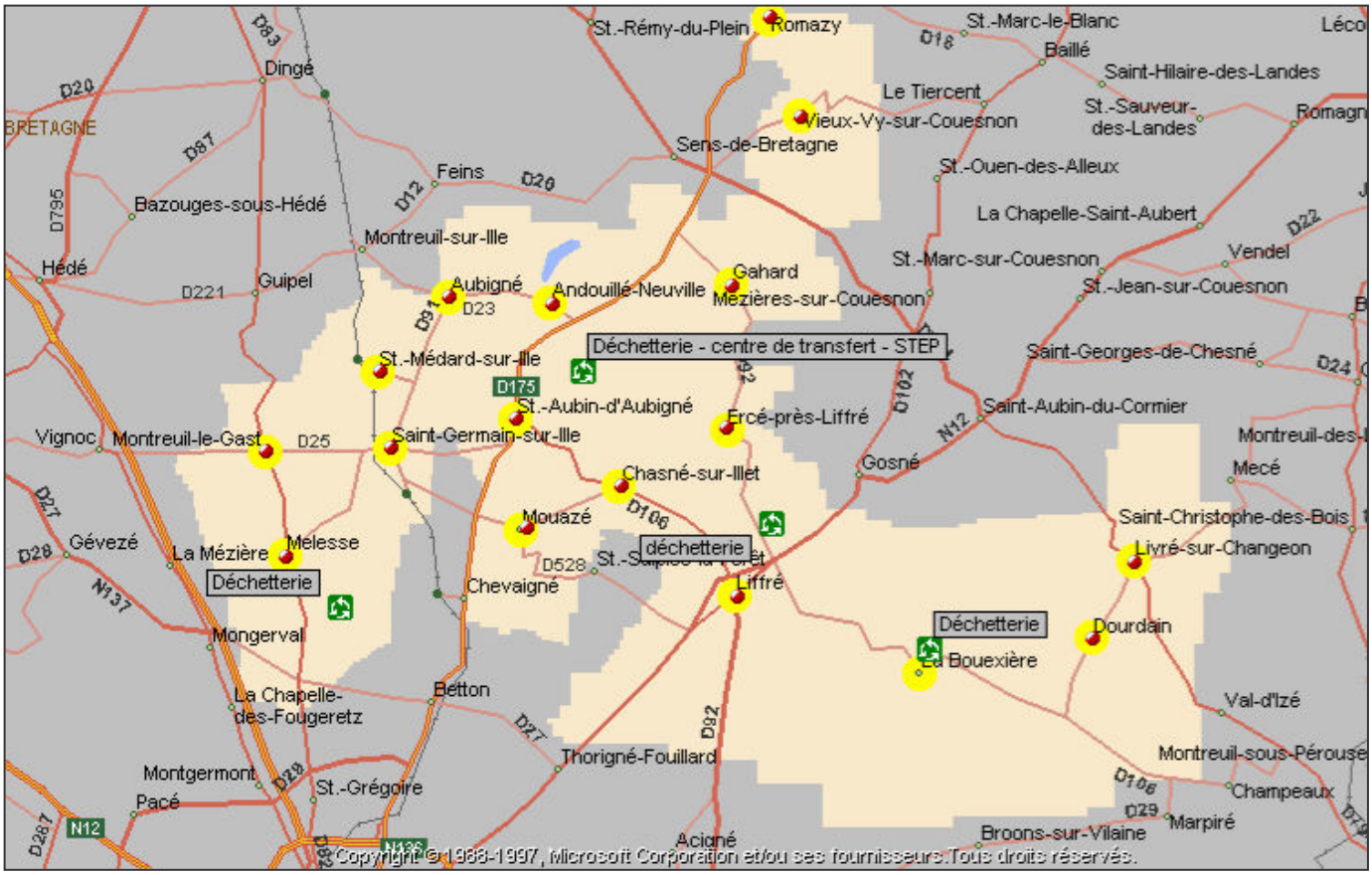

1.2 FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2006

L'année 2006 a été marquée par la fin de la distribution des bacs roulants équipés de puces pour la collecte des ordures ménagères résiduelles. Au 31 décembre 2006, 12 570 bacs étaient en place sur le territoire du SICTOM. La distribution complémentaire a été assurée, à partir de fin mars 2006, par un des gardiens de déchèteries du SICTOM, qui assure également les échanges et la maintenance des bacs en place.
Il est a noté, en premier bilan de cette opération que la quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées à diminuer d'environ 400 tonnes entre 2005 et 2006.

Un nouveau marché a été passé pour le traitement des ordures ménagères résiduelles, qui a été attribué à l'entreprise SOBREC. Les ordures ménagères résiduelles du SICTOM continuent donc à être traitées à l'usine d'incinération de Villejean à Rennes. Du fait des coûts générés par la mise aux normes européennes de ces installations, une forte augmentation a été appliquée au coût de traitement.

Une collecte des cartouches d'encre vides a été mise en place sur les quatre déchèteries ainsi qu'au bureau du SICTOM.

1.3 LE COMITE

Le siège du S.I.C.T.O.M. est situé sur la commune de Chasné sur Illet.

Le comité est composé de 57 membres désignés par les conseils municipaux, dont 40 titulaires et 17 suppléants.

Le comité Syndical a élu un bureau composé de 7 membres : 1 Président (Philippe MONNERIE) et 6 Vice-présidents (Yves MAILLARD, Alain MURCY, Thérèse BLOT, Philippe AUFFRAY, Alain AMOURIAUX et Serge MONOT).

Le Receveur du S.I.C.T.O.M. est Mr GAUVRIT Patrick, trésorier de Liffré.

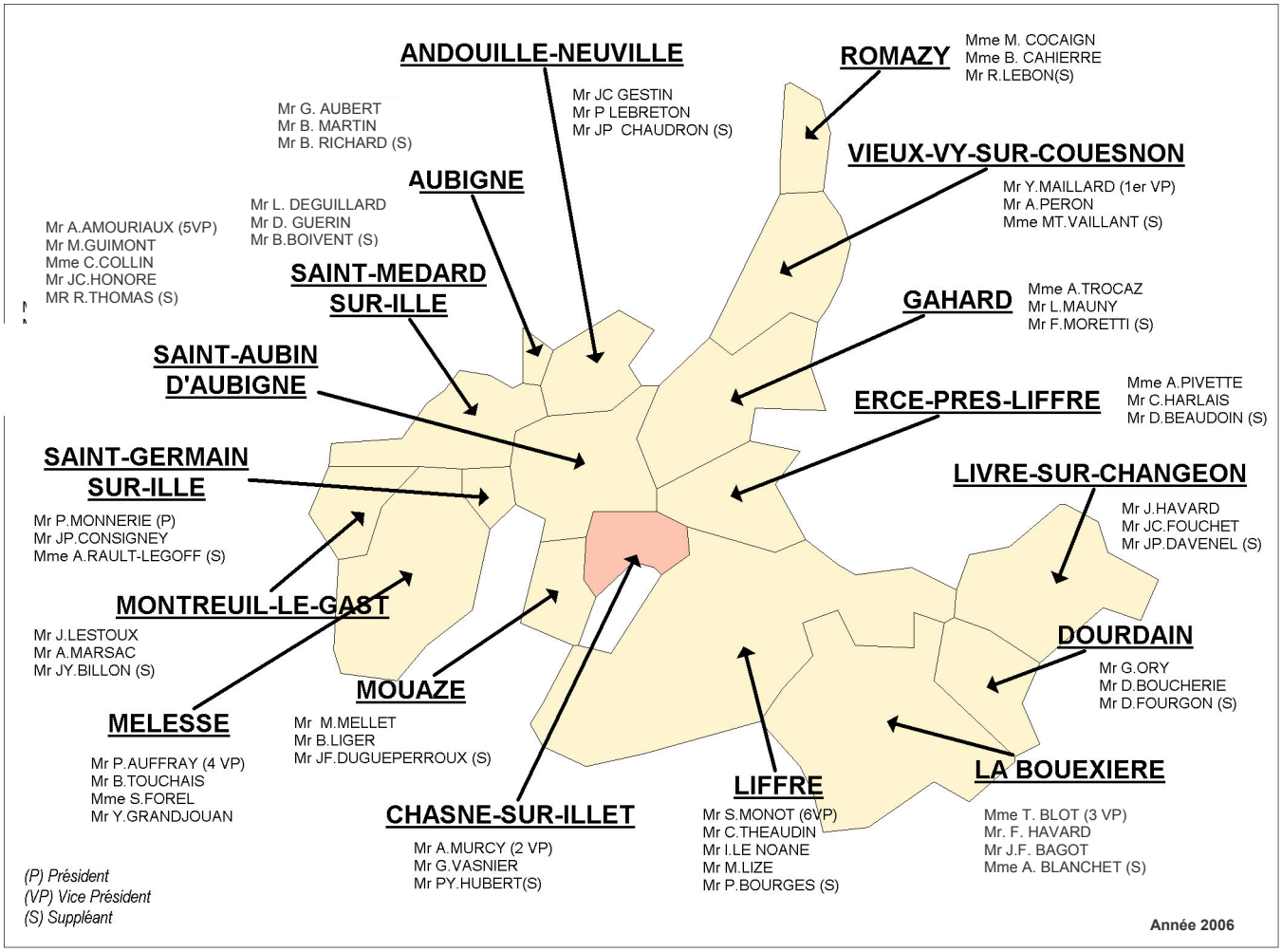

1.2.1 Les décisions du comité Syndical :

Au cours de l'année 2006, le Comité Syndical s'est réuni à 4 reprises, dans la salle de réunion des communes de Chasné Sur Illet, Melesse, Saint Médard Sur Ille et Ercé Près Liffré, sous la présidence de Mr MONNERIE.
Le comité Syndical a adopté, au cours de cette année, 39 délibérations.

Lors de sa séance du lundi 10 avril 2006, le Comité Syndical a adopté les délibérations :	
1	✓ Démission de Monsieur BOBET Pascal, délégué titulaire de la commune de Saint Médard Sur Ille. Nomination de Monsieur GUERIN Dominique en tant que délégué titulaire et de Monsieur BOIVENT Bernard en tant que délégué suppléant.
2	✓ Nomination de Mademoiselle HEULIN Marie stagiaire au grade d'ingénieur territorial à compter du 10 avril 2006 à temps complet suite au départ de Monsieur MARQUET Jérôme.
3	✓ Ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 euros auprès du crédit local de France Dexia.
4	✓ Admission en non-valeur pour un montant de 285,69 €.
5	✓ Signature d'un contrat d'assurance pour la couverture des garanties statutaires du personnel avec la CNP Assurances pour une durée de 5 ans.
6	✓ Avenant au bail emphytéotique de la déchèterie de Liffré.
7	✓ Acquisition de sacs plastiques noirs à ordures ménagères avec la société SOCOPLAST estampillés SICTOM des Forêts.
8	✓ Avenant n°1 au marché de collectes et évacuation des déchets ménagers.
9	✓ Avenant n°1 au marché de conteneurisation ordures ménagères.
10	✓ Compte Administratif et Compte de Gestion – Année 2005.
11	✓ Affectation des résultats d'exploitation – Année 2005.
12	✓ Décision Modificative n°1.

Lors de sa séance du lundi 26 juin 2006, le Comité Syndical a adopté les délibérations :	
13	✓ Avenant n°2 au marché SULO.
14	✓ Avenant n°2 au marché de collecte et évacuation des déchets ménagères.
15	✓ Convention entre le SICTOM des Forêts et la Communauté de Communes de la Vallée de Clisson pour la mise à disposition de Monsieur MARQUET Jérôme.
16	✓ Achat de fleurs ou cadeaux pour évènements familiaux.
17	✓ Nomination agents régisseurs pour les régis « composteurs » et « tickets déchèteries ».
18	✓ Mise en place d'un régime indemnitaire pour Mme TOXE Marjolaine et Mlle HEULIN Marie.
19	✓ Virements de crédits.
20	✓ Lancement de l'appel d'offre pour l'incinération des ordures ménagères.
21	✓ Convention CORE pour la collecte des cartouches d'encre vides dont les recettes seront reversées à l'UNICEF.
22	✓ Acceptation de la prime exceptionnelle dans le contrat de reprise papiers cartons barème D.
23	✓ Rapport annuel 2005.

Lors de sa séance du lundi 23 octobre 2006, le Comité Syndical a adopté les délibérations :	
24	✓ Modification des modalités de calcul de la redevance spéciale artisans et commerçants et autres professionnels.
25	✓ Modification des tarifs appliqués aux professionnels pour l'accès en déchèteries.
26	✓ Convention avec les établissements THEAUD pour la mise à disposition du garage et du centre de transfert.
27	✓ Avenant n°1 au contrat Eco-Emballages (barème D).
28	✓ Avenant n°3 au marché de collecte ordures ménagères et sélective.
29	✓ Avenant n°1 au marché de transfert, réception, tri et conditionnement des déchets recyclables.
30	✓ Avenant n°2 au marché d'incinération.
31	✓ Virements de crédits n°2.

Lors de sa séance du lundi 11 décembre 2006, le Comité Syndical a adopté les délibérations :	
32	✓ Ajout du tarif du bois à la délibération du 23 octobre 2006 pour l'accès des professionnels en déchèteries.
33	✓ Acceptation du devis de la SAUR pour l'amélioration de la STEP de Saint Aubin d'Aubigné.
34	✓ Décision modificative n°2.
35	✓ Attribution du marché Traitement et/ou Valorisation des ordures ménagères à la société SOBREC de Rennes pour un prix unitaire de 77 € HT/Tonne.
36	✓ Avenant n°1 à la convention passée avec l'ADEME concernant le système d'identification électronique des puces.
37	✓ Avenant n°1 à la convention passée avec l'ADEME concernant la construction des bâtiments dans les déchèteries.
38	✓ Taris des redevances 2007.
39	✓ Date limite de paiement des redevances 2007.

1.4 L'EMPLOI

La moyenne d'âge du personnel du SICTOM est de 35 ans.
Le nombre de jours d'arrêt maladie est de 94,5 jours (92 en 2005), dont 89,5 jours pour les services techniques (32 jours dus à un accident de travail).

Emplois	Equivalent temps plein au S.I.C.T.O.M.	Statut	Equivalent temps plein chez les prestataires
Collecte O.M.			8,5
Collecte Sélective			4,5
Collecte du verre			1
Transfert collecte sélective			1
Centre de tri			6
Collecte déchèterie			1,25
Service administratif :			
Attaché	1	Titulaire	
Agent Administratif	1	Titulaire	
Service technique :			
Agent d'entretien	4	3 titulaires + 1 contractuel	
remplaçants déchèteries	0,91	CDD	
Ingénieur	1	Titulaire et stagiaire	
TOTAL	7,91		22,25

L'effectif en personnel au niveau du SICTOM est en augmentation par rapport à 2005 (7,13 équivalent temps plein), ceci du fait de l'augmentation du nombre d'heure de contractuels pour assurer les remplacements sur les déchèteries (1 649 heures en 2006 contre 872 heures en 2005). Cette hausse est notamment due au recours à des remplaçants qui a été fait suite au départ de Thierry BUKOVAC du SICTOM début juillet et jusqu'à la prise de fonction effective à la déchèterie de Saint Aubin d'Aubigné de Pascal YARDIN en novembre.
L'autre part de l'augmentation s'explique par le passage à temps plein au premier janvier de Marjolaine TOXE.

La politique du S.I.C.T.O.M. en matière d'intégration de son personnel au sein de la fonction publique se poursuit avec la titularisation de l'agent administratif.

1.5 L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS :

1.5.1 *Les ordures ménagères résiduelles*

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées au porte à porte sur les 17 communes du SICTOM une fois par semaine, sauf dans les bourgs de Liffré, Melesse et Saint Aubin d'Aubigné qui sont collectés deux fois par semaine. Elles sont ensuite transportées directement par les bennes de collecte à l'usine d'incinération de la SOBREC à Rennes où elles sont traitées.

Les jours de collecte sont les suivants :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	• Saint Aubin d'Aubigné bourg • Saint Germain sur Ille • Melesse bourg	• Ercé Près Liffré • Liffré bourg	• La Bouexière	• Melesse • Saint Aubin d'Aubigné bourg	• Liffré
Après-midi	• Andouillé Neuville • Aubigné • Saint Médard sur Ille	• Romazy •Vieux-Vy sur Couesnon •Gahard	• Dourdain • Livré sur Changeon	• Saint Aubin d'Aubigné campagne • Montreuil Le Gast	• Chasné sur Illet • Mouazé

1.5.2 *Le tri sélectif*

Les habitants du SICTOM des forêts ont pris l'habitude de trier leurs déchets. Les journaux-magazines (sac bleu) et les emballages (sac jaune) sont collectés au porte à porte. **Ces sacs fabriqués à partir de films plastiques recyclés sont disponibles dans les Mairies et aux bureaux du SICTOM.** Une fois collectés, ils sont déposés dans un centre de transfert situé à St Aubin d'Aubigné pour un stockage d'environ 2 jours puis transférés à l'aide de double caissons de 35 m³ vers le centre de tri « centre Bretagne » de l'entreprise THEAUD basé à Gaël près de St Méen Le Grand.

Les jours de collecte sont les suivants :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	• Liffré bourg	• Saint Aubin d'Aubigné • Mouazé	• Melesse bourg et une partie de la campagne	• La Bouexière	• Romazy • Vieux Vy sur Couesnon • Gahard
Après-midi	• Ercé Prés Liffré • Liffré campagne	• Saint Germain sur Ille • Saint Médard sur Ille • Aubigné • Andouillé Neuville	• Melesse campagne • Montreuil sur Ille	• Dourdain • Livré sur Changeon • Chasné sur Illet	

Le verre est collecté en points d'apports volontaires grâce à 83 conteneurs dispersés sur tout le territoire du Syndicat.

2 LES INDICATEURS TECHNIQUES

L'année 2005 a été marquée par une augmentation des tonnages issus de la collecte sélective (+4%) du fait de la hausse des tonnages de papiers collectés. De leur côté, les tonnages d'ordures ménagères résiduelles ont diminués (-4,4%). Cela a permis de conserver en 2006 le montant de la redevance de 2005.
Les tonnages de verre collectés sont quant à eux restés stables (+1%).

2.1 LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES

2.1.1 *Population desservie*

POPULATION	
Population INSEE 1999	29 340 habitants
Population recensée en 2004	32 480 habitants
Nbre de foyers collectés en 1991	9 643
Nbre de foyers collectés en 2006	12 616
Taux de variation 2005-2006.....	+ 1,48 %

2.1.2 Organisation de la collecte

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	Nombre de points de regroupement	Distance parcourue par l'entreprise	Tonnages en 2006	Tonnages en 2005
VERRE	77	16 884 km (- 605 km)	1 412 T (+ 5%)	1 345 T
DECHETERIES	4	70 000 Km environ	7 824 T (+ 11,17%)	7 038 T

COLLECTE EN PORTE À PORTE	Fréquence de la collecte	Distance parcourue	Tonnages Collectés en 2006	Tonnages collectés en 2005
Ordures Ménagères	1 à 2 fois par semaine	98 473 km (- 6 396 km)	6 251 T (- 6,3%)	6 669 T
Collecte sélective (avant tri) *Emballages* *Journaux magazines*	1 fois par semaine	94 732 km (- 4 085 km)	796 T (+ 7,4%) 1 060 T (+ 9,7%)	741 T 966 T
		TOTAL	17 343 T	16 759 T

2.1.3 L'évolution du tonnage Ordures Ménagères :

Les quantités d'ordures ménagères résiduelles ont diminué de 6,3% en 2006 par rapport à 2005, tandis que les tonnages de collecte sélective augmentaient. Cela confirme que la population du SICTOM trie toujours davantage ses déchets au fil des années. Ces variations de tonnages sont sans doute également dues à la mise en place des bacs à puces et à l'incitation faite ainsi à la population de diminuer les quantités de déchets, par réduction à la source (achat responsable, compostage individuel) et par un tri sélectif plus important.

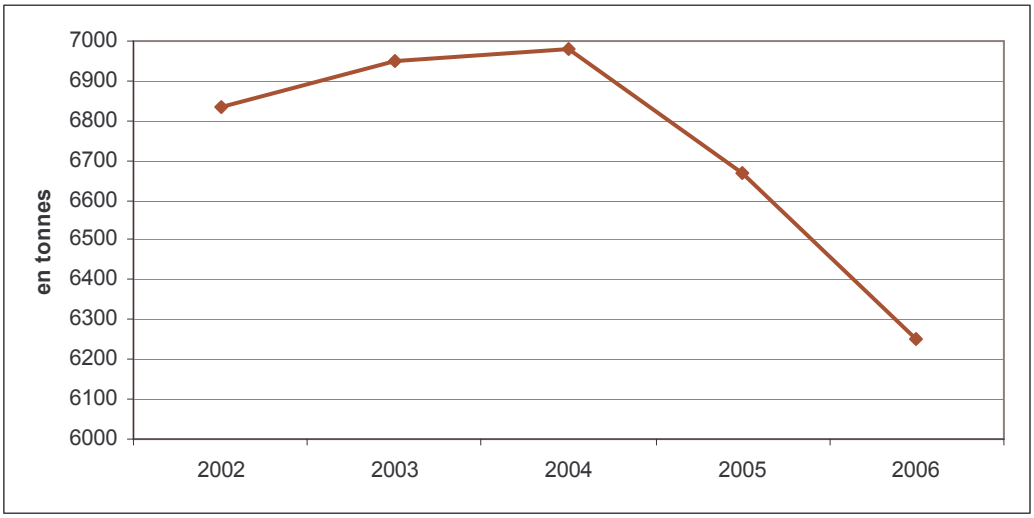

Année	**1998**	**1999**	**2000**	**2001**	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**	**2006**
tonnage O.M.	**8 399**	**7 546**	**6 779**	**6 835**	**6 835**	**6 948**	**6 979**	**6 669**	**6 251**

2.1.4 Résultats de la collecte sélective

2.1.4.1 Les refus de tri

Les erreurs de tri coûtent cher à la collectivité. En effet, le tri des déchets est manuel, ainsi plus il y a d'erreurs, plus le tri nécessite de la main d'œuvre. De plus, ces erreurs de tri sont au final déposées en décharge, c'est ce que l'on appelle le refus de tri.

En 2006 :

- ✓ pour les journaux-magazines, le taux a été en moyenne de 4,29% contre 4,25% en 2005.
- ✓ pour les emballages, le taux a été en moyenne de 9,90% contre 8,19% en 2005.

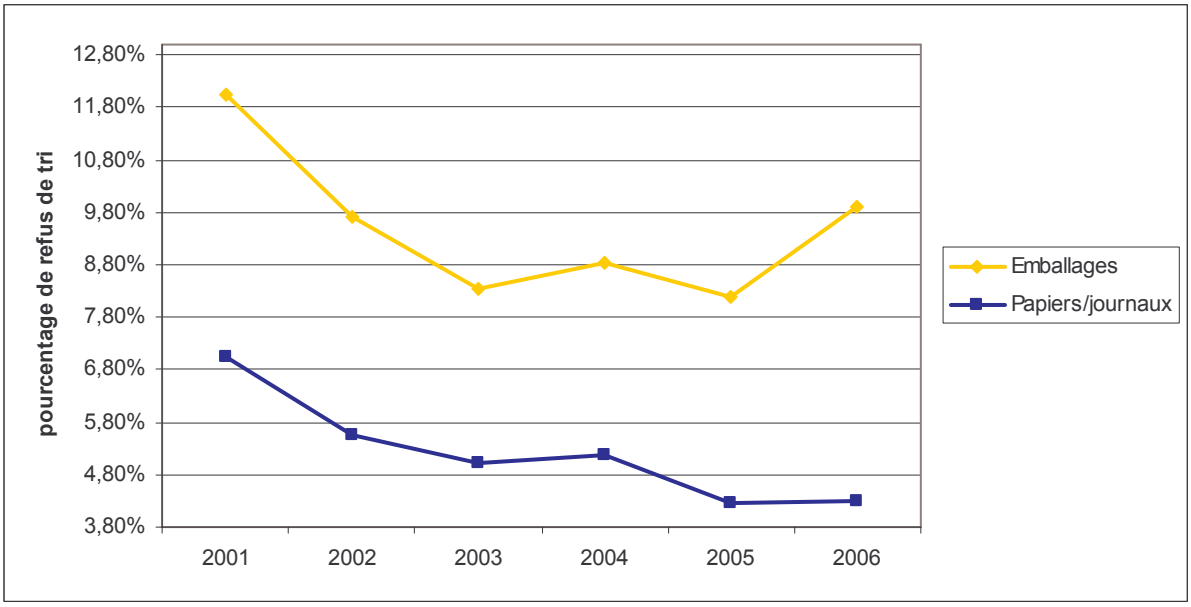

En 2006 ; les taux de refus des papiers/journaux et des emballages ont augmenté, ce qui a entraîné des surcoûts important pour le SICTOM.

	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	TOTAL
Tonnage refus 2005	24,0 T	24,2 T	26,0 T	27,5 T	**101,7 T**
Tonnage refus 2006	28,4 T	28,5 T	41,0 T	23,4 T	**121,3 T**

2.1.4.2 Les performances de recyclage des habitants du S.I.C.T.O.M

Les habitants du S.I.C.T.O.M. des Forêts restent parmi les meilleurs trieurs de France en quantité.

La quantité globale de déchets recyclables collectés (verre, emballages et papiers) a augmenté de 216 tonnes en 2006 par rapport à 2005.

Les déchets les moins bien collectés restent toujours les emballages en aluminium et en acier, qui rappelons le ne nécessitent pas d'être lavés, mais simplement correctement vidés.

2.2 LES DECHETERIES

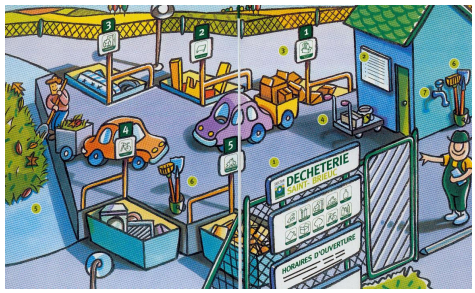

Le S.I.C.T.O.M. dispose de 4 déchèteries (voir carte p. 1). Ces déchèteries sont ouvertes aux particuliers, du S.I.C.T.O.M en priorité.
Les résidents « hors S.I.C.T.O.M. » sont tolérés. En 2006, environ 7 800 tonnes ont été déposées sur les 4 déchèteries avec environ 76 500 visiteurs.

2.2.1 La fréquentation des déchèteries par les particuliers

Population	*La Bouëxière*	*Liffré*	*Melesse*	*St Aubin d'Aubigné*	*TOTAL*
S.I.C.T.O.M.	*10 348 (- 7,97%)*	*26 084 (+ 13,9%)*	*23 167 (+ 23,37%)*	*16 901 (- 2,54%%)*	*76 500 (+ 9,47%)*
Hors S.I.C.T.O.M.	*0*	*525 (+25,60%)*	*3 358 (+ 11,41%)*	*391 (- 30,18%)*	*4 274 (+ 7,06%)*

Une convention passée entre le SICTOM des Forêts et le SICTOM de Tinténiac prévoit la possibilité pour les habitants de ce syndicat d'accéder aux déchèteries du SICTOM, contre une compensation financière de la part du SICTOM de Tinténiac (16 921,77€ pour 2006).

2.2.2 La fréquentation des déchèteries par les artisans

L'accès possible aux déchèteries par les artisans a débuté en octobre 2002. En 2006, nous avons recensé 51 artisans utilisant les services des quatre déchèteries. Ce dépôt n'est pas gratuit (voir tarifs ci-dessous). En 2006, il y a eu 8 380€ de recettes. La quantité déposée annuellement par chaque artisan varie fortement. Certain utilise le service régulièrement, d'autre une ou deux fois par an seulement.

Les tarifs ont été modifiés au cours de l'année 2006.

Tarifs appliqués du 1er janvier au 31 octobre :

Cartons = 3 € / m³
Gravats inertes = 9 € / m³
Gravats Non inertes = 12 € / m³
Ferrailles = 6 € / m³
Végétaux = 12 € / m³
Tout venant = 12 € / m³
Déchets toxiques à traitement simple (type peinture) = 1.5 € / kg
Déchets toxiques à traitement complexe (type néon …) = 3 € /kg

Nouveaux tarifs appliqués à partir du 1er novembre :

Végétaux = 6 € / m³
Cartons = Gratuit
Tout venant = 12 € / m³
Ferrailles = 2 € / m³
Bois = 10 € / m³
Gravats = 10 € / m³
Déchets toxiques = 2 € / kg
Huile de friture = 1 € / litre
Batteries = Gratuit
DEEE blancs (froid, lavage, cuisson…) = 8 € / par unité
DEEE gris (écrans TV et ordinateurs) = 12 € / par unité

2.2.3 *Les tonnages collectés*

Déchèteries	La Bouëxière	Liffré	Melesse	St Aubin d'Aubigné	TOTAL	Année 2005	Evolution en %
Ferrailles	58,58	146,84	89,5	172,82	**467,74**	576,32	- 18,84%
Cartons	35,76	74,56	88,08	48,4	**246,80**	191,82	+ 28,66%
Végétaux	537,98	468,88	674,46	780,66	**2 461,98**	2 281,35	+ 7,92%
Gravats	220,3	779,35	533,8	624,96	**2 158,41**	1 819,72	+ 18,62%
Encombrants	195,08	600,64	588,44	435,32	**1 819,48**	1 571,08	+ 15,81%
BOIS	82,28	185,28	193,24	130,32	**591,12**	542,17	+ 9,03%
DMS	4,63	11,30	13,78	12,24	**41,95**	34,61	+ 21,2%
Batteries	0,39	4,65	1,74	2,79	**9,58**	3,81	+ 151,44%
Piles	0,24	0,96	1,17	1	**3,37**	2,16	+ 56,02%
Huile de vidange	3,8	6,23	8,15	6,25	**24,43**	15,12	+ 61,57 %
Total	1 139,04	2 278,69	2 192,36	2 214,76	**7 824,86**	7 038,16	+ 11,18%

D.M.S. : ce sont les Déchets Ménagers Spéciaux constitués par les produits toxiques tels que piles, huiles de vidange, peintures, produits phytosanitaires, colles, insecticides…

Les D.E.E.E. (Déchets d'Equipement Electrique et Electronique) sont récupérés sur les déchèteries en trois catégories :

• les écrans : il s'agit des téléviseurs, écrans d'ordinateurs qui contiennent des poudres cancérigènes dans leur tube cathodique. Ils sont récupérés pour être réparés ou démantelés. En 2006, c'est 2 545 écrans qui ont été traités (2 149 en 2005).

• les D.E.E.E. blancs (électroménager) sont réparés puis revendus ou recyclés avec récupération des gaz C.F.C. par l'association Envie 35. En 2006, ces déchets ont été collectés uniquement sur la déchèterie de Melesse où 409 unités ont été récupérées (151 en 2005).

• les autres types de D.E.E.E.: minitels, unités centrales, imprimantes… . 1 862 unités ont été récupérées en 2006 sur les quatre déchèteries (1 027 en 2005).

Depuis octobre 2006, les cartouches d'encre sont collectées sur les quatre déchèteries et au bureau du SICTOM. En trois mois, une centaine de cartouches ont ainsi pu être recyclées.

On observe pour l'année 2006 une augmentation des tonnages de déchets déposés en déchèterie, peut être due au détournement de déchets des ordures ménagères résiduelles vers les déchèteries, du fait de la mise en place des bacs roulants.

2.3 LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Une chaîne d'acteurs et de partenaires

Les emballages triés

Sacs collecte sélective → Collecte → Centre de tri Gaël (35) → Filière de recyclage… 2° vie des emballages

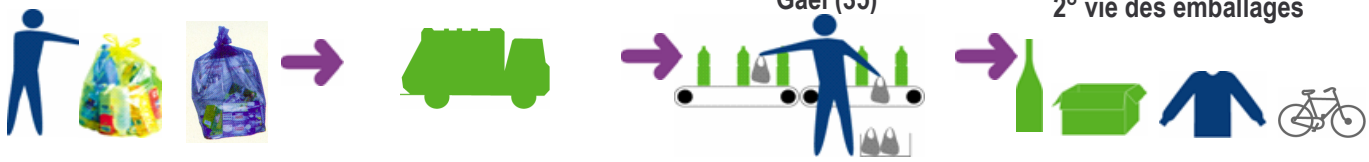

Les ordures ménagères

Bac ordures ménagères → Collecte → Incinération (production chaleur et électricité) Usine SOBREC à Villejean

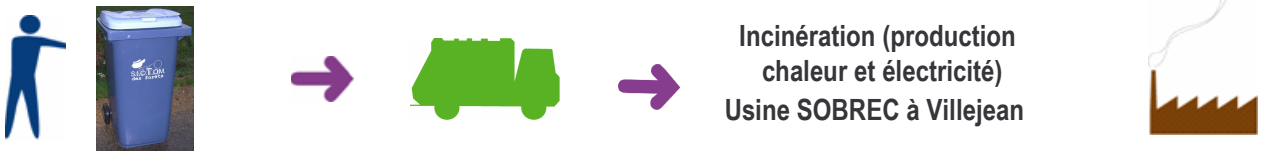

Les autres déchets / Déchèterie

Déchèterie

- Recyclage - Compostage
- Traitement - Dépollution
- Enfouissement (Laval)

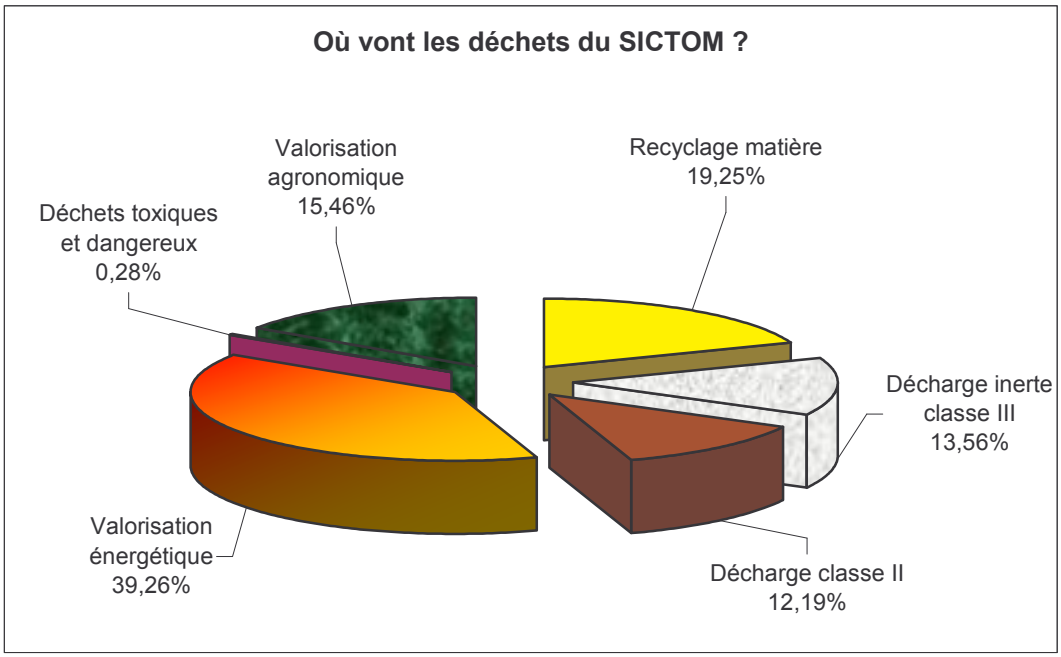

Environ 74 % des déchets sont valorisés : Energie, Matière ou Agronomique

2.3.1 *Les différentes destinations des déchets*

Unité de Valorisation :

- Usine d'incinération avec récupération de chaleur et d'électricité : SOBREC Rennes – Villejean

Unité de recyclage :

- Centre de transfert pour déchets recyclables : St Aubin d'Aubigné – Bois de Chinsève
- Centre de tri THEAUD : 35290 Gaël près de St Méen Le Grand
- Les usines de recyclage pour les matériaux suivants :
  - Les cartons : Entreprise OTOR, 76808 St Etienne du Rouvray
  - Les briques alimentaires : Entreprise D.H.P, 59166 Boubecque
  - Les plastiques : 100% recyclé en France par la filière Valorplast
  - L'acier : SAS NETRA, 35 039 RENNES
  - L'aluminium : Entreprise ALCAN METAL-AFFIMET, 60204 Compiègne
  - Le verre : Entreprise St Gobain, 16100 Cognac
  - Le papier : Entreprise Chapelle Darblay, 76530 Grand Couronne.

Unité de valorisation agronomique :

- Unité de broyage et de compostage ECOSYS à Orgères. Les déchets verts collectés sur les déchèteries de Melesse et Saint Aubin d'Aubigné, ainsi que sur la plateforme de Montreuil Le Gast sont généralement broyés sur place et le broyat est repris par des agriculteurs pour amendement organique.

Centre d'enfouissement technique de classe II Séché Environnement à Laval.

2.3.2 *L'usine d'incinération*

Les 6 251 T d'ordures ménagères non recyclées sont incinérées à Rennes. La quantité d'électricité ainsi produite a été de 1 656 Méga Watt et la quantité de chaleur de 4 742 Méga Watt (soit plus de 1 890 lampes de 100 W éclairées pendant un an !).

2.3.3 *Le Centre de transfert et le Centre de tri*

Les sacs jaunes et bleus arrivent tous au centre de transfert de St Aubin d'Aubigné avant d'être expédiés vers le centre de tri. 1 856 T de déchets recyclables ont transité vers le centre de tri. Ils sont alors triés afin de satisfaire aux exigences de qualité des repreneurs, puis les matériaux cartons, plastiques… sont mis en balle avant d'être expédiés vers les recycleurs.

2.3.4 *Le Centre d'Enfouissement Technique de Séché Environnement*

Sont expédiés au C.E.T. de classe II de Séché Environnement à Laval, les refus de tri (121,3 tonnes) et les déchets « tout venant » provenant des déchèteries (1 819,5 tonnes).

2.3.5 *Le recyclage des films plastiques*

Plus de 49,22 T de sacs jaunes et bleus, films de packs d'eau, de lait et sacs de caisses ont été recyclés par les sociétés GDE Environnement et SOCOPLAST. Les films recyclés par la société SOCOPLAST ont permis de fabriquer de nouveaux sacs jaunes et bleus. L'économie générée par leur non-incinération est de 3 347 €. Le coût d'achat des 435 000 sacs jaunes et 404 160 sacs bleus a été de 25 401,12€. Le fait que le fournisseur des sacs les fabrique à partir de films plastiques recyclés permet au SICTOM de bénéficier du taux de TVA réduit à 5,5% sur ces commandes.

2.3.6 *Le compostage individuel*

140 composteurs individuels ont été vendus en 2006 au prix unitaire de 15€, ce qui représente 2 100€.

Au 31 décembre 2006, depuis le début de l'opération en septembre 2002, 935 composteurs ont été vendus.

3 LES INDICATEURS FINANCIERS

3.1 MODALITE D'EXPLOITATION DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

Prestation	Régie	Délégation	Convention
Collecte			
O.M		THEAUD	
Sélective		THEAUD	
Verre		THEAUD	
Traitement et collecte			
D.M.S (Toxiques)		CREDIA - TRIADIS	
Déchèteries		MEVENNAISE De Transports	
Tri des recyclables		THEAUD	
D.E.E.E.		Envie 2E 35	
Textiles			Le Relais
Piles			COREPILE
Cartouches d'encres			CORE
Huiles de vidange			CHIMIREC
Incinération		SOBREC	
Accueil déchèteries	SICTOM		

3.2 BILAN ANNUEL

3.2.1 Dépenses du service

3.2.1.1 Budget global annuel réalisé

Fonctionnement 2 604 529,01 € T.T.C.
Investissement 529 601,28 € T.T.C.

3.2.1.2 Modalités de financement

Nature du financement	Montant 2006	%	Montant 2005	%
Redevance particuliers	1 575 522,80 €	64%	1 545 986,26 €	51%
Redevance spéciale des artisans commerçants	69 078,75 €	3%	63 933,73 €	2%
Redevance Etablissements recevant du public	32 763,16 €	1%	31 732,52 €	1%
Recettes (Eco-Emb, Recycleurs, loyers)	701 086,28 €	29%	493 907,88 €	16%
Produits exceptionnels	62 131,80	3%	56 300,06	2%
Excédent budget précédent	+ 3 429,54	0,1%	+ 827 298,28	28%
Section Fonctionnement	*+ 308 827,19*		*+ 588 881,76*	
Section Investissement	*- 305 397,65*		*+ 238 416,52*	
TOTAL	**2 444 012,10 €**	100%	**3 019 158,73 €**	100 %

SOUTIEN ECO-EMBALLAGES

Montant TTC 2004	Montant TTC 2005	Montant TTC 2006
500 556,08 €	348 467,64€	**474 822,30€**

RACHAT MATERIAUX PAR LES RECYCLEURS

	Montant T.T.C. cumulé 2005 et 2006
Acier	12 589,84€
Aluminium	1 833,44€
Plastiques	62 738,36€
Carton	19 078,85€
Briques alimentaires	2 308,19€
Papiers	92 395,16€
Verre	28 092,94€
Ferrailles	35 641,64€
TOTAL	**254 678,42€**

3.2.2 Montant annuel des prestations

Prestation	Montant T.T.C.	Coût à la tonne 2006	Coût à la tonne 2005
Collecte O.M.	485 654,39€	77,69 €	77,31€
Collecte verre	38 710,58€	27,42€	27,56€
Collecte sélective	261 346,02€	140,81€	186,84€
Tri déchets recyclables	360 354,70€	194,15€	243,45€
Incinération	462 151,10€	73,93 €	63,50€
Déchèteries	506 494,40€		

Déchèteries	La Bouëxière	Liffré	St Aubin d'Aubigné	Melesse
Location caisson	4 902,14€	4 902,14€	4 902,14€	4 902,14€
Transport et traitement des déchets	64 854,70€	146 087,50€	120 534,51€	155 409,13€
Charges personnel	21 807,58€	32 429,97€	26 649,72€	32 001,73€
Frais divers de gestion (matériel, carburant ,eau…)	1 648,64€	1 857,59€	2 086,99€	1 449,35€
TOTAL 2006	93 213,06€	185 277,20€	154 173,36€	193 762,35€
TOTAL 2005	84 901,21€	163 811,49€	123 132,15€	146 778,90€
Evolution des frais	+ 9,79%	+ 13,10%	+ 25,21%	+ 32,01%

3.2.3 *Répartition des dépenses de fonctionnement*

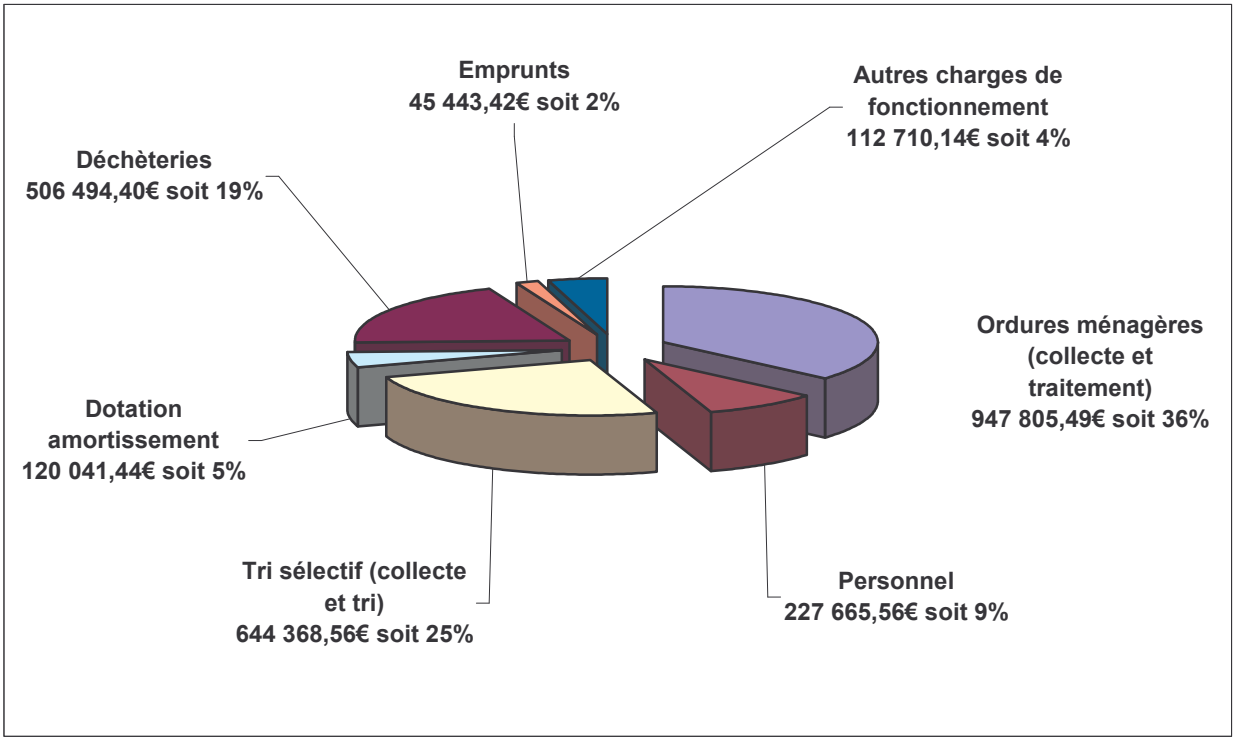

3.3 LA REDEVANCE

3.3.1 *Les modalités d'application*

		Collecte 1 fois par semaine		Collecte 2 fois par semaine	
Particuliers		1 pers.	2 pers. & +	1 pers.	2 pers. & +
	Montant avant ristourne	110 €	131 €	136 €	158 €
	Ristourne pour bon geste de tri	- 10€			
	Montant net	100€	121€	126€	148€
Bâtiments et établissements publics		Point de la valeur locative par catégorie d'établissement : 0.0508€			
Commerçants, Artisans, Professions libérales		Pour une ½ poubelle		Pour une poubelle	
		43 €		86 €	

La redevance est due pour toute maison meublée **au 1er janvier** de l'année, qu'elle soit principale ou secondaire. Elle est établie et adressée au nom du propriétaire. Dans le cas où le propriétaire n'occupe pas personnellement le logement, il appartient à ce dernier de répercuter à l'occupant effectif la redevance, et de faire connaître au SICTOM les éventuels changements de situation.

4 LES ORIENTATIONS DU SICTOM POUR 2007

En fin d'année, ont eu lieu les orientations budgétaires et le vote du budget primitif, fixant notamment les modalités de la redevance de l'année suivante.

4.1 LA REDEVANCE 2007

Les modalités d'application de la redevance 2007 ont été votées lors de la séance du comité syndical en date du 11 décembre 2006.
Du fait de l'épuisement de l'excédent budgétaire, la redevance 2007 est augmentée afin de pouvoir couvrir les coûts du service. D'autre part, la ristourne pour bon geste de tri est diminuée de 10€ à 5€, afin d'inciter les usagers à être plus attentifs sur la qualité de leur tri, qui s'est détériorée en 2006.

Nombre de collecte hebdomadaire	Nbre de pers/foyer	Redevance 2007	Redevance 2004, 2005 et 2006	2003 (pour mémoire)
1	1	110	100 €	108 €
	2 et +	132	121 €	130 €
2	1	137	126 €	136 €
	2 et +	160	148 €	160 €

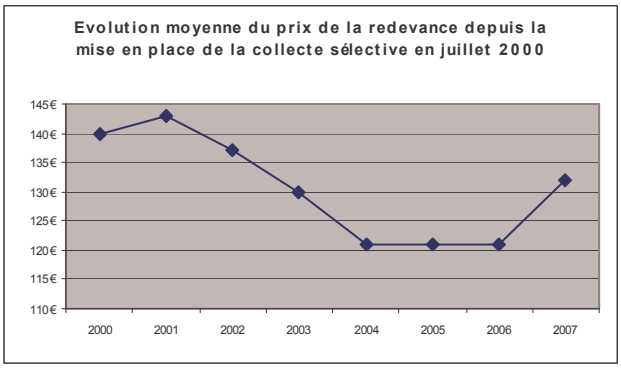

Les modalités de la redevance pour les bâtiments publics et pour les professionnels reste à définir.

4.1.1 Le paiement de la redevance en deux fois – prélèvement automatique :

Depuis la mise en place en 2002 du paiement de la redevance en deux fois par prélèvements automatiques en avril et octobre, 1 831 particuliers ont opté pour cette solution de paiement. Ils représentent 14,51% des usagers.

4.2 PROJETS DE L'ANNEE 2007

→ Achèvement des travaux de construction des locaux de stockages sur les quatre déchèteries.
→ Lancement d'une nouvelle opération de compostage individuel, avec acquisition de composteurs et revente aux usagers à prix réduit et campagne de sensibilisation. Opération soutenue par le Conseil Général et l'ADEME.
→ Réflexion sur la collecte des déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI), notamment les déchets piquants-coupants.
→ Signature des conventions avec l'éco-organisme OCAD3E pour la collecte des Déchets d'Equipement Electrique et Electronique sur les quatre déchèteries et mise en place des collectes.
→ Compléments au dossier de demande d'autorisation au titre des installations classées pour le centre de transfert des déchets recyclables de Saint Aubin d'Aubigné.
→ Rédaction du mémoire de fin des 5 années de suivi de la décharge réhabilité de Saint Aubin d'Aubigné.
→ Passation d'un marché complémentaire de fournitures de bacs roulants équipés de puces.
→ Passation d'un nouveau marché pour la fourniture de sacs de collecte sélective (sacs jaunes et sacs bleus).
→ Arrêt de la collecte de tous les cartons lors de la collecte sélective en porte à porte pour les professionnels, et des cartons autres que les cartonnettes pour les particuliers. Ces cartons seront à déposer en déchèterie.
→ Lancement d'une campagne de communication.
→ Lancement d'une étude pour la construction du siège du SICTOM.